

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le

ID : 034-213402746-20210311-202113FINANCES-DE



Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 20

Présents : BRUNEL Gérard, MAUREL Luc, POUDEVIGNE Dominique, LACROIX Christophe, COBOS Corinne, MAZEL Bernard, DIAS TOMADA Zaheya, BANAL Sandrine, GINER-LACROIX Guy, CUFFY Christophe, LEBAS Séverine, REYNARD Denis, CHALIER-BRUNEL Catherine, DUPIN Emmanuel, JOUANDON Benoît, SEBERT Emeline, HAYEM Etienne, PIVOT Bénédicte

Absents : CAMPANA Jean-Pierre a donné pouvoir à MAZEL Bernard
ROECKEL Cédric a donné pouvoir à MAZEL Bernard

PICHOT Sandra, LASALLE Noëlle, BETEILLE Emmanuelle.

Secrétaire de Séance : BANAL Sandrine

N° 2021-13 : FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président ; dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le compte administratif est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Luc, Premier adjoint, examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	1 770 156,88
Recettes (b)	2 294 835,01
Résultats de fonctionnement (c=b-a)	524 678,13
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) (d)	80 000,00
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	604 678,13

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	2 019 814,21
Recettes (b)	1 832 393,51
Résultats d'investissement (c=b-a)	- 187 420,70
Résultat d'investissement reporté (N-1) (d)	252 858,64
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	65 437,94
Restes à réaliser 2020 dépenses	310 556,36
Restes à réaliser 2020 recettes	437 192,60

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les L. 2122-29, L. 2122-31,

Considérant que M. MAUREL Luc a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur BRUNEL Gérard, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. MAUREL Luc pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par 18 voix POUR, 00 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme CHALIER-BRUNEL Catherine)

CONSTATE

que les résultats, hors restes à réaliser, au titre de l'exercice 2020 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	1 770 156,88
Recettes (b)	2 294 835,01
Résultats de fonctionnement (c=b-a)	524 678,13
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) (d)	80 000,00
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	604 678,13

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	2 019 814,21
Recettes (b)	1 832 393,51
Résultats d'investissement (c=b-a)	- 187 420,70
Résultat d'investissement reporté (N-1) (d)	252 858,64
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	65 437,94
Restes à réaliser 2020 dépenses	310 556,36
Restes à réaliser 2020 recettes	437 192,60

DECLARE

que les résultats du compte administratif 2020 sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 approuvés par délibération N°2021-12 : **Finances : Compte de gestion 2020.**

**Le Maire,
Gérard BRUNEL**

